



# PÔLE

# ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

## LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le SIBA regroupe les territoires de 12 communes. Il exerce la compétence assainissement des eaux usées et définit la politique d'investissement du territoire, finance, réalise et renouvelle les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Deux délégataires sont responsables du fonctionnement et de la continuité du service. Ils assurent l'entretien et une partie du renouvellement des installations construites par le SIBA, ainsi que les relations avec les abonnés.

Pour les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, l'exploitation des installations d'assainissement collectif est déléguée à la Société ELOA (société mère VEOLIA) ; pour les territoires de Marcheprime et de Mios, l'exploitation est déléguée à SUEZ Eau France.

Les deux contrats de délégation (10 communes riveraines / Marcheprime & Mios) prendront fin le 31 décembre 2026 ; les élus du SIBA pourront décider d'un contrat unique à l'échelle des douze communes du SIBA ou de maintenir un allotissement géographique.



## LA COLLECTE DES EAUX USÉES



**88 006** abonnés pour une population de **140 902** habitants permanents



**1231 km** de réseaux séparatifs (le rejet des eaux pluviales y est interdit)

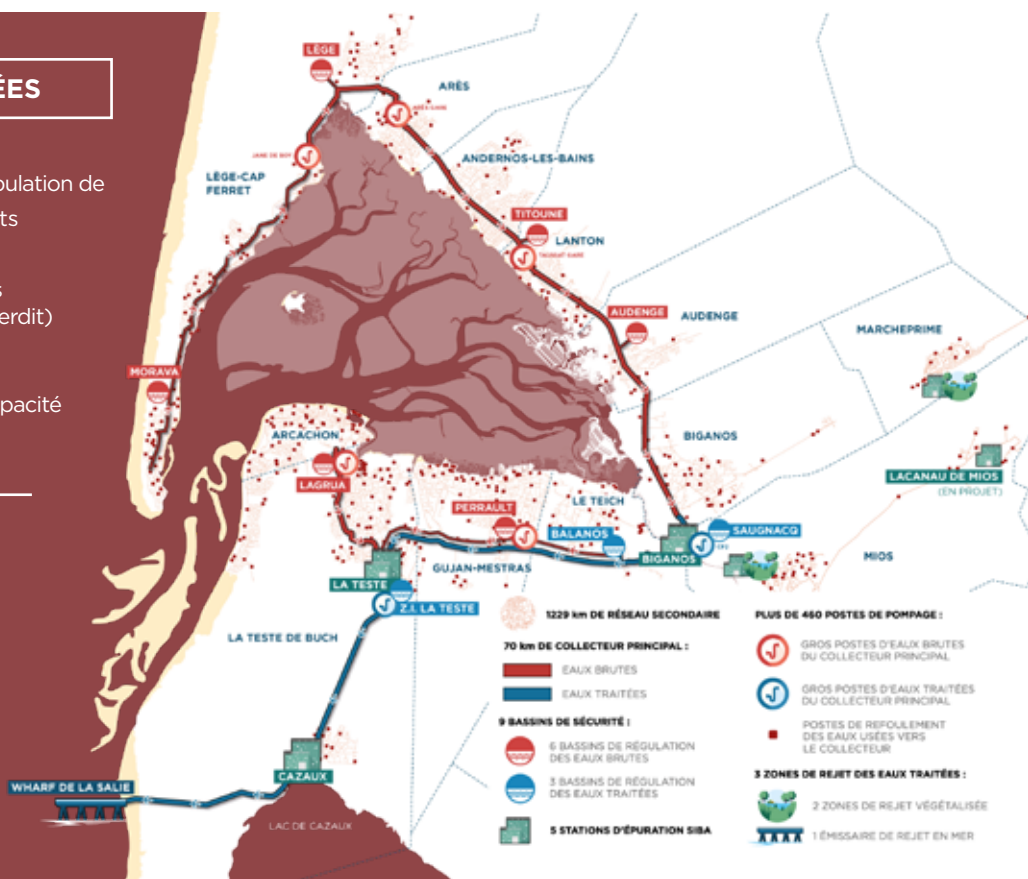
**461** postes de pompage

**8** bassins de sécurité pour une capacité de stockage de **270 000 m<sup>3</sup>**

Les délégataires assurent l'exploitation du système d'assainissement et procèdent, notamment, chaque année :

- à l'inspection télévisée de plus de 35 km de réseau
- au curage préventif de 135 km de réseau

40 000 branchements ont été contrôlés depuis 2013



## LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

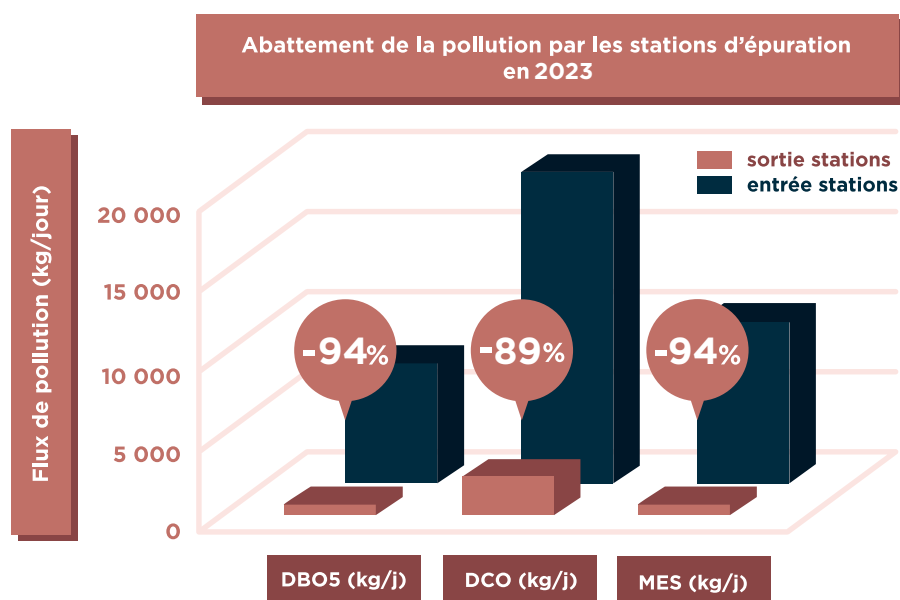
La totalité des effluents collectés est traitée par les stations d'épuration de La Teste de Buch, de Biganos, de Cazaux, de Marcheprime et de Mios d'une capacité totale de 308 000 équivalents-habitants.



Près de  
**36 000 m<sup>3</sup>**  
traités chaque jour



**2987 tonnes**  
de matières sèches de boues  
valorisées en compostage



## LES INVESTISSEMENTS

Le SIBA décline une gestion patrimoniale active qui pilote des investissements importants afin d'assurer le renouvellement et la pérennité du système d'assainissement : 78,4 M€ TTC sur les 5 derniers exercices.

Les délégataires consacrent également 1,3 M€ TTC chaque année au renouvellement des équipements.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

La part SIBA de la redevance assainissement a été harmonisée en 2024 à l'échelle du territoire, la redevance a ainsi nettement baissé pour les communes de Marcheprime et Mios.

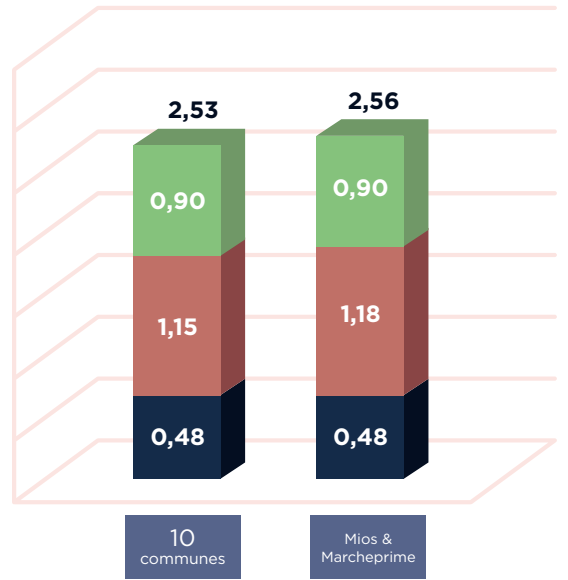
Le service de l'assainissement est autonome sur un plan financier : les charges du service ne sont pas financées par la fiscalité locale mais uniquement par les recettes du service.

La situation financière du service de l'assainissement reste saine (durée d'extinction de la dette de 1,6 années).

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), géré en régie, est constitué de près de 2770 sites.

**Tarifs assainissement**  
€TTC/m<sup>3</sup> (1<sup>er</sup> janvier 2024)



- redevance Agence de l'eau et TVA
- Part délégataire
- Part SIBA



INFORMATIONS SUR :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/pole-de-competences/assainissement-des-eaux-usees-mode-d-emploi>